

WEYERHAEUSER

CODE D'ÉTHIQUE DES FOURNISSEURS





UN MESSAGE DESTINÉ À NOS FOURNISSEURS ESTIMÉS

Weyerhaeuser Company et ses sociétés affiliées et filiales (collectivement, « Weyerhaeuser » ou « nous ») s'engagent en faveur de la gestion durable des forêts, de la responsabilité environnementale, de la protection des droits de la personne et de la gouvernance d'entreprise responsable, y compris le maintien des normes les plus élevées de conduite éthique et le respect de toutes les lois et de la réglementation fédérales, provinciales, étatiques et locales applicables (collectivement, les « lois »).

Weyerhaeuser s'efforce de sélectionner et de travailler avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter ces normes éthiques rigoureuses. Le présent Code d'éthique des fournisseurs de Weyerhaeuser (le « Code ») constitue une base pour que Weyerhaeuser et ses fournisseurs établissent et maintiennent des relations basées sur l'équité, la confiance, le respect des droits des personnes, la conformité aux lois et les pratiques commerciales durables.

Le présent Code décrit les attentes et les exigences de Weyerhaeuser relatives aux pratiques commerciales des fournisseurs et des entrepreneurs qui fournissent des produits et des services à Weyerhaeuser, ainsi qu'à leurs entités mères, filiales, sociétés affiliées, sous-traitants et autres représentants qui font partie de leurs chaînes d'approvisionnement (collectivement, « fournisseur » ou « vous »). Les attentes et les exigences contenues dans le présent Code sont essentielles à notre objectif d'établir des relations d'affaires existantes ou de les entretenir. Weyerhaeuser peut choisir de mettre fin à sa relation avec les fournisseurs qui enfreignent le présent Code. Chaque fournisseur doit s'assurer que ses employés, ses représentants et ses sous-traitants comprennent et respectent le présent Code.

CONFORMITÉ AUX LOIS ET À LA RÉGLEMENTATION

Weyerhaeuser s'engage à se conformer à la loi partout où elle exerce ses activités. Nous exigeons des fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois applicables, y compris les lois relatives à l'emploi, la lutte contre la corruption, les lois antitrust, les droits de la personne, le commerce, l'environnement et la santé et à sécurité, en plus d'autres rubriques faisant partie du présent Code. Nous nous réservons le droit de refuser de traiter avec des fournisseurs qui ne respectent pas les lois ou les normes décrites dans le présent Code.

PRATIQUES D'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DROITS DE LA PERSONNE

Weyerhaeuser utilise des pratiques d'emploi équitables et s'efforce d'offrir un environnement de travail sécuritaire et productif à ses employés. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs maintiennent également des pratiques d'emploi équitables, notamment en ce qui concerne :

LA NON-DISCRIMINATION ET LE HARCÈLEMENT

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de pratiques d'emploi. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs exploitent leur lieu de travail sans discrimination, harcèlement, représailles et autres abus similaires peu importe le motif, y compris sur la base du sexe, du genre, de la race (y compris les traits historiquement associés à la race, comme la texture des cheveux et les coiffures protectrices), de la couleur, de la religion, de l'origine nationale ou ethnique, de l'ascendance, du statut de citoyenneté, de l'âge, du handicap physique ou mental, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre (y compris les personnes transgenres en transition, qui ont



fait la transition ou qui sont perçues comme faisant la transition vers le sexe auquel elles s'identifient), des renseignements génétiques, du statut de militaire ou d'ancien combattant, de l'état matrimonial (y compris le statut de partenaire domestique), de la grossesse (y compris l'accouchement, la lactation, et les affections médicales connexes), ou de toute autre caractéristique protégée par la loi applicable. Les fournisseurs ne doivent pas tolérer le harcèlement, l'intimidation ou toute autre conduite déplacée en milieu de travail.

RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Weyerhaeuser est guidée par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Normes du travail de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous nous efforçons de respecter les principes énoncés dans ces normes et nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les lois et les traités relatifs aux droits de la personne dans toutes les juridictions où ils exercent leurs activités, y compris :

- ▶ **Un engagement envers des conditions de travail équitables :** Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois pertinentes et applicables en matière de droits de la personne et du travail, y compris celles liées aux heures maximales de travail quotidien (droits sur le salaire, les heures supplémentaires et autres heures maximales), aux taux de rémunération et aux conditions de travail équitables.

► **Prévention de l'esclavage moderne et de la traite des personnes :** Weyerhaeuser ne tolère pas l'esclavage, le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail forcé dans les prisons ou la traite des personnes sous quelque forme que ce soit. Weyerhaeuser exige que les fournisseurs se conforment entièrement à toutes les lois applicables en matière d'esclavage, de travail forcé et de traite des personnes (dans toutes les juridictions où les fournisseurs exercent leurs activités, comme la Loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015, la Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement et la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement), et s'attend à ce que les fournisseurs adoptent des pratiques pour veiller à la conformité à ces lois et signaler tout incident de violation possible au **service d'éthique et de conformité de Weyerhaeuser** ou par l'intermédiaire des ressources de signalement fournies ci-dessous.

► **Interdiction du recours au travail forcé des enfants :** Weyerhaeuser ne tolère sous aucune forme le travail des enfants ou des mineurs. Les fournisseurs doivent agir conformément à toutes les lois applicables régissant l'âge minimum de travail pour chaque poste, y compris toute loi relative à l'emploi, aux apprentissages et aux stages des jeunes et des étudiants.

► **Liberté d'association et droit de négociation collective :** Les fournisseurs doivent respecter le droit des employés d'organiser et de négocier librement et collectivement, y compris de communiquer et de partager ouvertement leurs préoccupations concernant les conditions de travail et les pratiques de gestion sans crainte de discrimination, de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Conformément à ces principes, les fournisseurs doivent respecter le droit de tous les travailleurs de former et de rejoindre les syndicats de leur choix, de négocier collectivement et de participer à des assemblées pacifiques, et de respecter le droit des travailleurs de s'abstenir de ces activités.

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Les fournisseurs sont tenus de concevoir des systèmes de diligence raisonnable pour suivre et surveiller les risques en matière de droits de la personne, et les risques environnementaux associés liés à l'extraction, au transport et à l'utilisation de toutes les matières premières et de marchandises tierces. Ces systèmes doivent comprendre des mécanismes appropriés d'identification, d'atténuation, de surveillance, de correction et de signalement des risques. Les fournisseurs sont tenus de signaler à Weyerhaeuser tout incident qui pourrait violer cette disposition du Code (voir la section sur le signalement des préoccupations ci-dessous).

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La sécurité est une valeur fondamentale chez Weyerhaeuser et nous nous attendons à ce que les fournisseurs accordent la priorité à la sécurité et qu'ils fassent preuve d'un engagement en la matière.

Nous exigeons des fournisseurs qu'ils :

- Respectent toutes les lois applicables régissant les pratiques de sécurité et de santé, comme les Lois sur la santé et la sécurité au travail (États-Unis et Canada) et les lois et réglementations fédérales, provinciales et d'État similaires.
- Se conduisent conformément à toutes les normes de sécurité applicables, y compris les exigences gouvernementales, propres au site de Weyerhaeuser et contractuelles applicables aux plans de sécurité.
- Fassent des efforts continus pour créer un milieu de travail exempt de blessures et maladies liées au travail.
- Offrent à leurs employés un environnement de travail sain et sécuritaire, y compris l'accès à des conditions de travail propres et sécuritaires, et un milieu de travail exempt des effets de la consommation d'alcool et de drogues.

- ▶ Identifient et répondent à toute incidence sur la santé publique de leurs activités et de l'utilisation de leurs produits et services.
- ▶ Traitent les employés blessés avec respect et leur fournissent des soins médicaux en milieu de travail pour les blessures et maladies.
- ▶ Fournissent à Weyerhaeuser toutes les données requises sur les blessures ou les décès enregistrables qui se produisent à un emplacement Weyerhaeuser ainsi que leur taux total d'incidents enregistrables.

Tous les employés des fournisseurs ont le droit de refuser de travailler et sont tenus de signaler les problèmes de santé et de sécurité dans les locaux de Weyerhaeuser en les déclarant aux équipes de sécurité du site de Weyerhaeuser.



DURABILITÉ ET CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

Weyerhaeuser s'efforce de faire affaire avec des fournisseurs qui partagent ses préoccupations et son engagement envers des pratiques commerciales durables. Au minimum, les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois environnementales applicables dans les pays où ils exercent leurs activités. De plus, nous viserons à établir des relations d'affaires avec des fournisseurs qui recherchent constamment de meilleures façons de conserver les ressources, de réduire la pollution et les déchets, et d'améliorer les communautés dans lesquelles ils exercent leurs activités.

Weyerhaeuser s'attend à ce que les fournisseurs se conforment également aux meilleures pratiques de gestion forestière adoptées par Weyerhaeuser pour prévenir les incidents environnementaux. Les employés des fournisseurs ont le droit de signaler les préoccupations en matière de conformité environnementale dans les locaux de Weyerhaeuser aux ressources de conformité environnementale de l'entreprise ou à la ligne d'assistance en matière d'éthique de Weyerhaeuser en cliquant sur le lien ci-dessous.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Weyerhaeuser exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois applicables et obligations contractuelles régissant l'information et les données exclusives ou confidentielles de Weyerhaeuser et d'autres tiers, et qu'ils protègent ces articles contre toute mauvaise utilisation. Les fournisseurs ayant accès à l'information confidentielle de Weyerhaeuser ne doivent pas divulguer ces renseignements à d'autres parties sans le consentement écrit de Weyerhaeuser. Nous demandons aux fournisseurs de faire

tout leur possible pour protéger l'information confidentielle contre toute divulgation non autorisée et de signaler immédiatement toute divulgation non autorisée à Weyerhaeuser.

L'information confidentielle peut comprendre notamment les renseignements commerciaux et techniques suivants :

- Programmes de tarification et de rabais
- Listes de clients et personnes-ressources
- Listes et coûts des fournisseurs
- Études de marché
- Prévisions et stratégies commerciales
- Formulaires et modèles financiers
- Conditions générales contractuelles
- Idées, formules et recettes
- Nouveaux produits et processus
- Plans, conceptions, diagrammes, dessins ou plans d'ingénierie
- Paramètres d'exploitation de fabrication
- Logiciels et codes sources
- Données scientifiques et résultats de recherche

De même, nous nous attendons à ce que les fournisseurs respectent les droits de propriété intellectuelle de Weyerhaeuser et d'autres droits, et traitent toute propriété intellectuelle conformément aux lois applicables et à ses obligations contractuelles. Les fournisseurs doivent s'assurer que les produits et services fournis à Weyerhaeuser ne violent pas le brevet, la marque de commerce, le droit d'auteur ou les autres droits de propriété d'un tiers.



PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES

Weyerhaeuser s'engage à se conformer à toutes les lois applicables en matière de protection de la vie privée dans tous les pays où elle exerce ses activités et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces exigences dans toutes les juridictions où ils exploitent, stockent, transfèrent ou utilisent les données de Weyerhaeuser. De nombreuses lois sur la protection de la vie privée, comme la Loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, ou le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne, réglementent les données personnelles, ce qui comprend toute information ou combinaison de données qui identifient une personne unique, comme le nom, le numéro de personnel, l'adresse courriel, l'adresse IP, l'adresse du domicile, la date de naissance ou d'autres identifiants. Lors de la conduite des affaires avec Weyerhaeuser, il peut être nécessaire pour les fournisseurs de recueillir, d'accéder, d'utiliser, de traiter, de transférer, de divulguer, de gérer ou de stocker les données personnelles des employés, des clients ou d'autres parties prenantes de Weyerhaeuser. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de sécurité des données, et s'assurer que les données personnelles ne sont traitées qu'à des fins commerciales légitimes, conformément aux fins pour lesquelles les données ont été initialement recueillies. Les fournisseurs doivent demander conseil à l'équipe responsable de la protection de la vie privée de Weyerhaeuser s'ils ont des questions ou des préoccupations concernant les attentes de Weyerhaeuser en matière de traitement des données personnelles.

Lorsque les fournisseurs traitent des données de Weyerhaeuser (qu'il s'agisse de renseignements personnels ou autres) dans le cadre de la prestation de services en notre

nom, nous exigeons qu'ils s'assurent que ces renseignements sont protégés contre la divulgation non autorisée et de manière adéquate. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des processus pour cerner et gérer les risques émergents et évolutif en matière de cybersécurité, y compris des examens au moins une fois par année pour prévenir, détecter et répondre à tous les risques de cybersécurité. Les fournisseurs doivent faire de leur mieux pour minimiser les risques d'incidents de cybersécurité qui affectent les produits ou services fournis à Weyerhaeuser, et coopérer à toute évaluation de cybersécurité ou de confidentialité effectuée par Weyerhaeuser.

Les fournisseurs doivent immédiatement signaler toute divulgation non autorisée réelle ou possible de toute donnée de Weyerhaeuser au service de la sécurité informatique de Weyerhaeuser et toute compromission des renseignements personnels de Weyerhaeuser à l'équipe responsable de la protection de la vie privée de Weyerhaeuser ou au moyen de la ligne sans frais au (844) 330-7632.

DÉLIT D'INITIÉ

Dans le cadre de la conduite des affaires avec Weyerhaeuser, les fournisseurs peuvent avoir accès à de l'information confidentielle non publique sur Weyerhaeuser ou d'autres sociétés cotées en bourse, et sont tenus de respecter les lois sur les délits d'initié. Un initié peut faire l'objet de sanctions civiles et pénales pour avoir effectué des opérations sur les titres de la société à un moment où il a connaissance d'informations non publiques importantes concernant la société. Ces sanctions comprennent des amendes pénales et civiles, des injonctions empêchant le service en tant que dirigeant ou administrateur d'une société ouverte et l'emprisonnement. Un initié peut être tenu responsable d'opérations irrégulières par toute personne à qui il a divulgué de l'information importante non publique. Les fournisseurs ne doivent pas non plus



avoir une incidence sur le prix d'une action est considéré comme une information privilégiée. Par exemple, l'information privilégiée comprend les résultats financiers non publics, les projections de bénéfices, une acquisition ou une cession proposée, un nouvel accord commercial important, une fusion ou une acquisition proposée, une violation de la cybersécurité, des changements dans la haute direction ou un nouveau litige important. Les violations de ces lois pourraient exposer les fournisseurs à des sanctions pénales.

LOI ANTITRUST ET CONCURRENCE LOYALE

Weyerhaeuser exige que les fournisseurs respectent toutes les lois antitrust et sur la concurrence loyale applicables dans toutes les juridictions où ils exercent leurs activités. Les fournisseurs ne doivent pas conclure d'ententes illégales ou prendre des mesures qui restreignent déraisonnablement le commerce ou qui sont trompeuses et mensongères. Les fournisseurs ne doivent jamais discuter ou s'entendre avec des concurrents sur les prix ou d'autres conditions de vente, l'attribution de clients ou de marchés, la coordination de la fourniture de produits ou de services, l'attribution de contrats ou d'occasions pour les clients, tout boycottage de certains clients ou autres fournisseurs, ou concernant la coordination ou les restrictions sur l'embauche d'employés.

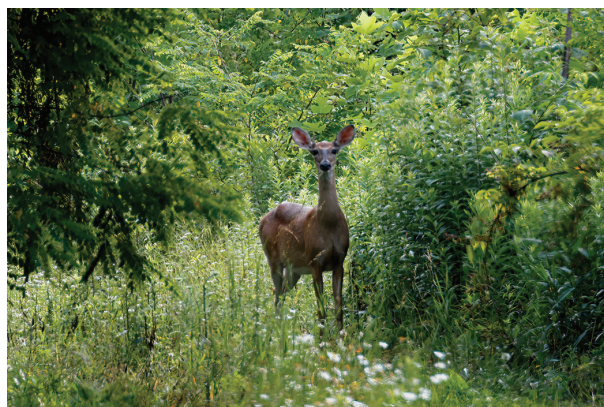
ANTICORRUPTION

Weyerhaeuser s'attend à ce que les fournisseurs exercent leurs activités de manière éthique et transparente. Les fournisseurs ne doivent pas offrir de pots-de-vin, de dessous-de-table ou de paiements inappropriés de quelque nature que ce soit à des représentants du gouvernement ou à toute autre personne du secteur privé dans le but d'obtenir ou de conserver des affaires, ou d'obtenir un avantage indu. Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois anticorruption applicables, y compris la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers, ainsi qu'à d'autres lois anticorruption locales dans chaque juridiction où ils exercent leurs activités.

CONFLITS D'INTÉRÊTS, CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Weyerhaeuser s'attend à ce que les fournisseurs évitent les activités qui occasionnent un conflit d'intérêts quant à son rendement ou à sa relation d'affaires avec Weyerhaeuser. Les fournisseurs doivent divulguer les conflits d'intérêts réels ou perçus à Weyerhaeuser.

Les fournisseurs doivent faire preuve de jugement lorsqu'ils échangent des cadeaux professionnels avec les employés de Weyerhaeuser. Les cadeaux, les repas, les divertissements, les marques d'hospitalité et les voyages qui sont somptueux ou qui manquent de transparence ou d'un objectif légitime peuvent être considérés comme des pots-de-vin, peuvent créer l'apparence d'un conflit d'intérêts ou peuvent être perçus comme une tentative d'influencer indûment la prise de décision. Nous déconseillons de donner ou d'accepter des cadeaux ou des divertissements dépassant les valeurs nominales, et interdisons la fourniture de cadeaux, de marques d'hospitalité, de prêts ou de garanties excessifs à des fournisseurs ou de leur part. Cela



s'applique à la fois aux employés de Weyerhaeuser et aux membres de leur famille immédiate.

Remarque : La « valeur nominale » désigne un article ou un événement de valeur relativement faible qui est peu susceptible d'être perçu comme influençant indûment le destinataire, comme des articles promotionnels avec logo ou des repas d'affaires habituels.

CONFORMITÉ COMMERCIALE

En tant que société mondiale, Weyerhaeuser est assujettie aux lois sur la conformité commerciale internationale et exige des fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois concernant la conformité commerciale, notamment :

Importations : Les lois douanières exigent que les sociétés établissent correctement la classification, la valeur et le pays d'origine de toutes leurs importations. Les fournisseurs doivent communiquer de l'information exacte et complète concernant tout article importé, sa classification tarifaire, son pays d'origine et sa valeur douanière, soit à Weyerhaeuser ou à l'autorité d'importation appropriée dans toutes les juridictions applicables.

Exportations : Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations et ne fourniront pas de technologies, de produits ou de

données techniques contrôlés à Weyerhaeuser sans en aviser Weyerhaeuser, au besoin, afin de maintenir la conformité aux lois applicables. Les fournisseurs respecteront toutes les autres exigences en matière d'exportation applicables à leurs biens et services.

Antiboycottage : Weyerhaeuser exige de tous les fournisseurs qu'ils respectent les lois américaines antiboycottage. Un boycottage se produit lorsqu'une partie s'abstient ou conclut une entente pour s'abstenir de faire affaire avec d'autres personnes ou pays, comme le boycottage d'Israël par la Ligue arabe. Les États-Unis interdisent aux parties américaines de participer à de pareils boycottages et maintiennent des lois à déclaration obligatoire relatives aux demandes de boycottage illégales. Weyerhaeuser s'attend à ce que tous les fournisseurs signalent immédiatement toute demande de boycottage illégal à Weyerhaeuser et coopèrent avec toute exigence de déclaration obligatoire.

Sanctions économiques : Les sanctions économiques régissent où et avec qui nous pouvons faire des affaires. Les États-Unis, le Canada, l'Union européenne, l'ONU et d'autres autorités gouvernementales interdisent les transactions avec certains pays, personnes ou entités qui ont enfreint les lois sur les exportations ou qui sont considérés comme constituant une menace à la sécurité nationale. Weyerhaeuser doit respecter toutes les sanctions économiques ou tous les embargos commerciaux applicables, et s'attend de ses fournisseurs qu'ils évitent d'entretenir des relations commerciales avec des pays sanctionnés ou des parties refusées ou bloquées. Les fournisseurs sont également tenus de collaborer avec les demandes d'information de Weyerhaeuser concernant la destination ultime et l'utilisation des marchandises de Weyerhaeuser, ainsi que l'origine véritable des marchandises achetées par les fonctions d'achat ou de chaîne d'approvisionnement de Weyerhaeuser.

SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS

Les fournisseurs peuvent communiquer avec Weyerhaeuser pour toute question et doivent signaler rapidement toute violation du présent Code ou tout comportement contraire à l'éthique par un employé de Weyerhaeuser à un responsable de Weyerhaeuser ou, si c'est impossible, au service d'éthique et de conformité de Weyerhaeuser par l'un des moyens suivants :

Courriel : ethics@weyerhaeuser.com

Opérateurs de la ligne EthicsLine : (800) 716-3488

Portail Web EthicsOnline :

www.WeyerhaeuserEthicsOnline.com

Sauf si la loi l'exige, les personnes qui signalent des préoccupations peuvent demander à rester anonymes. Le service d'éthique et de conformité de Weyerhaeuser s'efforce de protéger la confidentialité de l'information qui lui est fournie, à moins que le maintien de la confidentialité ne crée un risque important pour la santé, la sécurité ou la loi. Les ressources de la ligne d'assistance en matière d'éthique de Weyerhaeuser sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les politiques de Weyerhaeuser interdisent toute forme de représailles pour avoir signalé de bonne foi de l'information sur une violation ou une préoccupation possible.

